

Lannion-Trégor Communauté

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Lanmodez

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application d'un arrêté pris par Lannion-Trégor Communauté en date du 9 décembre 2022 une enquête publique est ouverte en vue de la délimitation des zones d'assainissement collectif et non-collectif sur la commune de Lanmodez.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Lanmodez pendant la période du 16 janvier 2023 au 16 février 2023 inclus, pour que les habitants intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public. Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est également consultable sur le site internet de la commune <https://lanmodez.bzh> et de Lannion-Trégor Communauté, <https://www.lannion-tregor.com/eau-assainissement/l-assainissement-collectif/enquetes-publiques.html>.

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet :

- Soit sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairie de Lanmodez (ou sur feuillets mobiles qui lui seront annexés) ;
- Soit par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Lanmodez, avant la clôture de l'enquête ;
- Soit par courriel, za-lanmodez.enquetepublique@lannion-tregor.com ;
- Soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra :
 - o Le samedi 21 janvier de 9h à 12h en Mairie de Lanmodez
 - o Le samedi 4 février de 9h à 12h en Mairie de Lanmodez

Par décision du 26 septembre 2022 de M. Le Président du Tribunal Administratif de Rennes, Monsieur Francis OHLING est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président de Lannion-Trégor Communauté le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor, au Maire de Lanmodez et au Président du Tribunal Administratif.

A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif sur la commune de Lanmodez tel que soumis à l'enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Lannion-Trégor Communauté (Service eau-assainissement, téléphone : 02 96 05 93 59 et adresse électronique : sophie.collet@lannion-tregor.com).

Le Président Gervais EGAULT